

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
JEUDI 9 FEVRIER 2023
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE
35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/02/2023

Le Jeudi 9 Février 2023 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20230209.002

OBJET :

MUTUALISATION
Avenant n°1 à la
convention cadre 2020
de la convention de
mutualisation

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc - M. ANTION Claude - Mme BAUGNON Mathilde - Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne - ~~Mme CARRÉ Cyrielle~~ - M. CHAZAL Raphaël - M. COURTOIS Jean-Paul - ~~Mme DAVIGNY Pamela~~ - Mme DUPUIS Claudine - M. GARNIER Christian - Mme GÉRARD Christine - Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique - M. HENRY Philippe - M. KEROUH Nordine - Mme LECLERC Q Josiane - M. LEFEBVRE Gilles - M. NICKLAUS Bruno - M. NOËL Pascal - M. PAUCHET David - M. PIERSON Fabien - Mme PIGEARD Sandrine - M. SCHUMANN Yves - Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe - Mme DAVIGNY Pamela à M. ANTION Claude - M. LEFEBVRE Gilles à M. PAUCHET David - M. NOEL Pascal à M. COURTOIS Jean-Paul - M. SCHUMANN Yves à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne

ABSENTS / EXCUSÉS : M. ANCEAUX Jean-Luc - Mme CARRÉ Cyrielle - Mme DAVIGNY Pamela - M. LEFEBVRE Gilles - M. NOËL Pascal - M. SCHUMANN Yves.

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Intercommunal des Actions Sociales (CIAS) demande son adhésion à la convention de mutualisation avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter l'avenant n°1 à la convention de mutualisation et d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour :

- accepte l'adhésion à la convention de mutualisation avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2023 ;
- accepte l'avenant n°1 à la convention de mutualisation ;
- autorise le Maire à signer la convention et tous les documents qui s'y rattachent.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour copie conforme.

Le Maire,



C. ANTION

Le Maire certifie :

➤ Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le :
10/02/2023

➤ Que la convocation du Conseil a été faite le : 03/02/2023

➤ Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	17
Pouvoirs	5
Absents	1
Votants	22

➤ Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

➤ Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

**Convention de mutualisation
Entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
la Ville de Verdun, la Caisse des écoles du Grand Verdun
et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Verdun**

.....
**Création de services communs et
de services mis à disposition**

.....
Avenant n°1

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV), représentée par M. Samuel HAZARD, son Président, autorisé à signer la présente convention en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 22.01.2020 (ci-après désignée sous le terme « Communauté »),

Et,

Les collectivités et établissements suivants, représentés par leur maire ou président, autorisés par délibérations dont les dates sont ci-après indiquées :

Collectivité / Etablissement	Signataire	Fonction	Délibération autorisant la signature
Beaumont	LIBERT Pierre	Président	A prévoir
Belleray	BROCARD Régis	Maire	11.02.2020
Belleville-sur-Meuse	SOUBRIER Marie Paule	Maire	19.11.2020
Bethelainville	LEFRAND Pascal	Maire	A prévoir
Béthincourt	THIL Marie Claude	Maire	07.03.2020
Bras-sur-Meuse	GRZYMLAS Stéphane	Maire	06.03.2020
Bezonvaux	MICHELET Maurice	Président	A prévoir
Champneuville	BEAUMET Fabrice	Maire	16.11.2020
Charny-sur-meuse	PELLISSIER Catherine	Maire	A prévoir
Chattancourt	PONCELET Michel	Maire	19.11.2020
Cumières-le-Mort-Homme	WEISS Pierre	Président	27.11.2020
Douaumont-Vaux	FALQUE Armand	Maire	03.02.2020
Fromeréville-les-Vallons	SANTUS Angélique	Maire	08.10.2020
Fleury devant Douaumont	LAPARRA Jean-Pierre	Maire	A prévoir
Haudainville	LORANS Patrick	Maire	31.01.2020
Haumont-près-Samogneux	GERVAISE Gérard	Président	06.10.2020
Louvement Cote du Poivre	LONG François Xavier	Président	A prévoir
Marre	VERNEL Jean	Maire	A prévoir
Montzéville	MAGISSON Patrick	Maire	07.02.2020
Ornes	SAINT VANNE Charles	Président	01.08.2020
Samogneux	ADDENET Jean-Marie	Maire	17.11.2020
Sivry la Perche	HIRAT Mickaël	Maire	29.10.2020
Thierville-sur-Meuse	ANTION Claude	Maire	15.10.2020
Vacherauville	VELAIN Jean- Christophe	Maire	19.02.2020
Verdun	HAZARD Samuel	Maire	18.06.2020
CCAS de Verdun	HAZARD Samuel	Président	11.02.2020
CIAS de Verdun	HAZARD Samuel	Président	19.10.2022
Caisse des Ecoles	HAZARD Samuel	Président	01.07.2020

La CAGV, la Ville centre, dont le siège social est partagé, et les entités signataires déterminent le coût unitaire de leur fonctionnement, chaque année, à partir des dépenses constatées.

Les lignes budgétaires prises en compte pour le calcul desdites charges sont les suivantes :

IV] TOTAL CHARGES LOGISTIQUES

BUDGET CAGV

- Chapitre 011 « charges à caractère général », Service 4700 "ressources humaines" (formation, habillement, frais de déplacements...):
- Chapitre 011 « charges à caractère général » - fonction 020 « administration générale de la collectivité » du budget intercommunal – 49 Direction informatique.
- Chapitre 65 Service 4700 article 6574 (subventions versées au Comité des œuvres sociales du personnel verdunois)

Le détail des charges logistiques est consultable sur demande auprès de la direction financière de la CAGV.

Article 4 :

Les modalités d'application du Chapitre 5 : Cadre Financier – Charges de Personnel et du Chapitre 6 : Cadre Financier – Charges de Logistique peuvent être modifiées par le comité de suivi, sans qu'il soit nécessaire d'avenanter la convention cadre de mutualisation.